

Annexe n°1

Info complémentaires entités fédérées

1. Contexte

1.1. Fédéral

1.2. Flandre

Dès le début du rapport, nous insistons sur le fait que les mesures incluses dans le plan d'action de la Flandre ne donnent pas une vue d'ensemble complète des politiques de lutte contre la pauvreté infantile. Bien au contraire, il s'agit plutôt d'une sélection de mesures principalement nouvelles, laissant de côté un grand nombre de politiques structurelles, régulières et particulièrement pertinentes dans ce domaine. C'est également le cas dans ce rapport, bien que nous soulignons certaines mesures qui ne sont pas (encore) incluses dans le plan d'action.

1.3. Wallonie

La Wallonie a adopté sous la législature 2019-2024 un plan wallon de sortie de la pauvreté piloté par le cabinet du Ministre-Président et la Cellule des Stratégies Transversales du SPW. Au niveau transversal, le plan prévoit notamment de proposer des outils et bonnes pratiques en matière de sortie de la pauvreté à destination des pouvoirs locaux.

Dans le cadre de ce plan, un nouveau site spécifique dédié aux familles monoparentales vient d'être mis en ligne afin d'aider spécifiquement ces familles qui sont souvent financièrement et socialement fragilisées. Un dispositif d'aide et de soutien à l'accompagnement des familles monoparentales a également été mis en place : 19 travailleurs-euses sociaux-ales « points-relais familles monoparentales » ont été engagés au sein de différents centres de service social, mutuellistes et associatifs.

Le plan de sortie de la pauvreté prévoit aussi une analyse prospective des politiques de lutte contre la pauvreté infantile à l'horizon 2050.

Un atelier de scénarisation s'est tenu en novembre 2023 à l'AViQ en vue d'analyser les transformations possibles du contexte socio-économique wallon pour développer les différents scénarios d'action publique en matière de lutte contre la pauvreté des enfants. Cette étude sera finalisée pour juin 2024.

Enfin, la Wallonie s'est dotée d'un plan d'actions portant sur les droits de l'enfant (2020-2024). Il compte 54 mesures dont une dizaine de projets ont fait appel à la participation des enfants et un projet spécifique a constitué en une participation des enfants dans le cadre de l'évaluation du plan d'actions en lui-même. Les enfants ont pu émettre des recommandations aux représentants politiques. Ces recommandations serviront notamment à concevoir le prochain plan d'actions wallon pour les années 2025 à 2029.

1.4. Bruxelles : Commission communautaire flamande (COCON)

1.5. Fédération Wallonie-Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un Plan de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales 2020-2025 (fin prévue au 31 décembre 2025), dont la coordination est assurée par la cellule de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales de la FWB, et la mise en œuvre opérationnelle assurée par les administrations. Plusieurs mesures de ce Plan visent à enrayer les mécanismes inégalitaires qui touchent directement les enfants et à stopper, dès le plus jeune âge, la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Un projet de ce Plan concerne la création d'un baromètre portant sur la mesure de la pauvreté et des inégalités sociales dans les compétences FWB (l'objectif est d'obtenir des indicateurs pour une meilleure adaptation de l'offre des services et des politiques de la FWB). Ce projet est en cours.

La lutte contre la pauvreté et l'accessibilité des services est également une priorité du Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant 2020-2024, dont le suivi est assuré par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. Ce Plan arrive à échéance en juin 2024, un rapport d'évaluation est en cours de rédaction, et permettra d'identifier des perspectives pour le prochain plan 2025-2029.

Vis-à-vis de l'objectif de renforcer l'accessibilité de l'accueil de l'enfance, les mesures sont prévues dans le contrat de gestion de l'ONE. Depuis la parution du PAN (Plan d'action national belge Garantie européenne pour l'enfance 2022-2030), des évolutions législatives peuvent être pointées au niveau de la réforme des milieux d'accueil, avec des modifications apportées à deux décrets:

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime transitoire des milieux d'accueil

En ce qui concerne l'enseignement, le Pacte pour un enseignement d'excellence, projet ambitieux de réforme de l'enseignement en FWB s'étalant sur 10 ans et ayant débuté en 2019 comporte une série de mesures visant à assurer la gratuité progressive de l'enseignement, la lutte contre le décrochage scolaire et une meilleure intégration des enfants vulnérables. Les mesures sont suivies via les outils de monitoring et les structures de pilotage du Pacte.

1.6. Communauté germanophone

Appel à projets : Le gouvernement soutient des projets qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale et/ou qui favorisent l'intégration de tous les groupes de population. Les associations et les institutions publiques peuvent bénéficier d'un financement annuel pour des projets spéciaux, locaux, participatifs, trans-organisationnels et innovants.

2. Groupes cibles

2.1. Fédéral

2.2. Flandre

2.3. Wallonie

2.4. Bruxelles : Commission communautaire flamande (COCON)

2.5. Fédération Wallonie-Bruxelles

2.6. Communauté germanophone

3. Déploiement de services

3.1. Fédéral

Action (non mentionnée dans le Plan d'Action National) : Dans le cadre de son rôle de coordination, le SPP Intégration sociale a organisé des séminaires sur les quatre thématiques de la Garantie européenne pour l'enfance, dans l'objectif de rassembler les différents niveaux de pouvoir au sein d'un même groupe de travail pour permettre une meilleure collaboration. Ces séminaires ont permis de rassembler des représentants de chaque niveau de pouvoir, des représentants politiques, des experts et des organisations civiles. Quatre séminaires thématiques et un séminaire de clôture ont été organisés. Lors de ce dernier séminaire, des recommandations ont été formulées. L'objectif est désormais de maintenir un groupe de travail régulier autour de la question de la lutte contre la pauvreté infantile.

Action (cfr. page 16 du Plan d'Action National) : Un appel à projets lutte contre la pauvreté infantile a été lancé dans le cadre de la Garantie européenne pour l'enfance. Au total, 18 projets ont été soutenus par les subsides octroyés depuis décembre 2021 et un total de 972 enfants ont été touchés au cours de la première année de projets. Les chiffres de la deuxième année ne sont pas encore disponibles.

Budget : 2.174.933,76 EUR pour 2 ans

Action (non mentionnée dans le Plan d'Action National) : Un appel à projets « Lutte contre la précarité infantile » a été lancé en partenariat avec la Loterie Nationale pour soutenir des organisations qui proposent des projets visant la lutte contre la précarité infantile sur le territoire belge. Cet appel à projets vise à apporter un soutien financier aux organisations dont le projet est spécifiquement lié à la lutte contre la pauvreté infantile, et une référence à la Garantie européenne pour l'enfance a été indiquée dans le règlement de l'appel à projets.

Budget : 3.000.000 EUR

Education et activités scolaires

Action (cfr. page 16 du Plan d'Action National) : [Le Fonds participation et activation sociale](#) est un subside annuel toujours en cours dont disposent les CPAS en vue de soutenir des initiatives visant d'une part à accroître l'autonomie, la résilience et la participation sociale des usagers du CPAS et rompre leur isolement social en leur enseignant certaines compétences et en les encourageant à participer à des activités socialement utiles, dont une partie peut également être utilisée pour lutter contre la pauvreté infantile en leur apportant un soutien psychologique, un soutien éducatif, un soutien paramédical et en finançant leur participation à des programmes sociaux. Une partie de ce fonds est à destination des enfants.

Budget : 18.551.129 EUR en 2021

Action (cfr. page 17 du Plan d'Action National) : La subvention à destination du public-cible des CPAS avait été octroyée dans le cadre de la crise COVID-19 et sur base d'un Arrêté Royal du 13 mai 2020 entre le 1/04/2020 et le 31/12/2021. Cette subvention a été prolongée jusqu'au 31/03/2022. Cette mesure a ensuite pris fin.

Budget : 125.000.000 EUR. (113.000.000 EUR p + 10.000.000 EUR pour l'organisation des CPAS).

Action (cfr. page 41 du Plan d'Action National) : L'état des lieux en 2020 et 2021 par rapport à l'accès internet et les supports informatique pour les jeunes hébergés dans des centres Fedasil et les mesures prises ont été réalisées dans le cadre de la crise COVID-19. Il s'agissait d'une mesure liée au contexte COVID-19 qui n'est plus pertinente aujourd'hui.

Soins de santé de qualité

Action (cfr. page 54 du Plan d'Action National) : Le protocole d'accord du 2/12/2020 prévoyant des soins psychologiques plus facilement accessibles dans le cadre de la crise COVID-19 avait pour objectif d'offrir des soins psychologiques à bas seuil, en particulier pour les publics plus vulnérables, dont les jeunes. Cela implique un coût financier moindre, et une accessibilité favorisée (les psychologues sont encouragés dans le cadre de la convention à être mobile et se déplacer vers les patients les plus vulnérables).

A partir du premier septembre 2023, un avenant à la convention permettait aussi aux jeunes de suivre des séances de soins psychologiques en collaboration avec les écoles, les CPMS et les CLB sans devoir payer de ticket modérateur.

La convention de 2021 prenait fin le 31 décembre 2023. Une nouvelle convention a été approuvée le 20 décembre et est entrée en vigueur. Cette nouvelle convention s'inscrit dans la lignée de la précédente, mais opère quelques changements, visant notamment à améliorer l'accessibilité aux soins. Une mesure concernant particulièrement les enfants et adolescents est qu'à partir de février, ces derniers ne devront plus payer de ticket modérateur pour l'ensemble des séances suivies dans le cadre de la convention.

Action (cfr. page 57 du Plan d'Action National) : En termes de soins dentaires, deux mesures existent et sont à distinguer :

1. Les soins dentaires pour les enfants sont remboursés jusqu'au 19^{ème} anniversaire à partir du 1/9/23 : [Remboursement des soins dentaires pour les enfants de moins de 19 ans | INAMI \(fgov.be\)](#)
Budget prévu : 2.240.000 EUR (à partir du 01/09/2023). Impact effectif n'est pas encore connu.
2. Les deux examens buccaux préventifs ont été mis au même tarif et aux mêmes conditions depuis le 1^{er} juillet 2022 : [L'examen buccal | INAMI \(fgov.be\)](#)
Budget prévu : 5.019.000 EUR (à partir du 01/07/2022). Impact effectif estimé à 8.899.000 EUR

Action (cfr. page 59 du Plan d'Action National) : Un protocole de vaccination pour les demandeurs de protection dans les centres d'accueil de Fedasil avait été mis en place. Des vaccins de rattrapage pouvaient également y être administrés. Il s'agissait cependant d'une action liée au contexte COVID-19, qui n'est donc plus pertinente aujourd'hui. La vaccination des enfants peut toutefois toujours se faire dans le centre d'accueil, mais ces vaccins sont surtout administrés par l'ONE et par Kind en Gezin pour les enfants jusqu'à 6 ans, et par le PSE ou le PMS pour les enfants entre 6 et 18 ans. Le premier vaccin pour les enfants à partir de 6 ans est toujours donné au dispatching (ou au centre d'accueil).

Action (cfr. page 61 du Plan d'Action National) : Du matériel de santé adapté dans le cadre de la pandémie pour les jeunes et enfants qui résident à Fedasil avait été proposé et 50 agents de santé communautaires pour faire le lien entre les groupes vulnérables et les soins de santé avaient été déployés. Il s'agissait d'une mesure liée au contexte COVID-19 qui n'est plus pertinente aujourd'hui.

Action (non mentionnée dans le Plan d'Action National) : Une subvention visant à promouvoir le bien-être psychologique des jeunes (0-25 ans) a été octroyée aux CPAS de 5 grandes villes belges. Cette

subvention a été octroyée à la sortie de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, pour apporter une réponse au mal-être psychologique que cette crise a engendrés chez les jeunes. Les CPAS bénéficiant de cette primes proposent des projets pilotes visant à promouvoir le bien-être psychologique des jeunes et à rompre l'isolement social.

Budget : 3.000.000 EUR pendant 3 ans

Action (non mentionnée dans le Plan d'Action National) : Le projet TUMULT vise, à titre préventif, le renforcement de la résilience en ligne des MENA dans les centres d'accueil Fedasil. Des workshops sont organisés afin de sensibiliser les jeunes à la manière d'utiliser correctement les médias sociaux et aux risques associés à leur utilisation.

Des formations réactives destinées aux travailleurs de première ligne sont également proposées, afin de les sensibiliser à la dynamique qui sous-tend le (cyber) harcèlement et de leur proposer des outils concrets pour travailler avec les jeunes sur cette thématique.

Action (non mentionnée dans le Plan d'Action National) : Le projet CRéSaM propose des animations pour les jeunes dans les centres Fedasil dans le but de les sensibiliser aux usages problématiques des médias sociaux.

Des formations pour les professionnels de terrain sur les usages problématiques des médias sociaux et l'adolescence sont aussi dispensées. Au cours de ces formations, des outils d'accompagnement existants, par exemple, sur le (cyber) harcèlement, sont proposés aux participants.

Alimentation suffisante et saine

Action (cfr. page 64 du Plan d'Action National) : En ce qui concerne les budgets de l'aide alimentaire dans le cadre des Fonds européen d'aides au plus démunis a permis de financer, en plus des langes déjà mentionnés dans le Plan d'Action National de 2021, des shampoings, du dentifrice et des brosses à dents spécifiques pour les enfants.

Budget : Les budgets totaux sont passés de 23.000.000 EUR en 2021 à 33.414.000 EUR en 2024.

Logement adéquat

Action (cfr. page 69 du Plan d'Action National) : En 2021, grâce à une collaboration avec la Loterie Nationale, un budget de 1.970.946 € a permis de soutenir 19 dispositifs Housing First et l'augmentation de plus de 180 suivis de personnes sans-abris par ces équipes. Cet appel a été renouvelé en 2023 pour un montant total de 2.991.000 €, permettant de soutenir 25 équipes Housing First et l'augmentation de plus de 250 trajectoires.

Par ailleurs, le projet « Housing First for Youth – Solution de logement pour les jeunes dans les grandes villes » qui est en cours permettra à 16 CPAS de disposer de nouveaux logements à mettre à disposition des jeunes sans-abris, avec un budget de 10 millions d'euros octroyé dans le cadre de la politique des Grandes villes et de la lutte contre la Pauvreté. Actuellement, 5 nouvelles unités de logements ont déjà été achetées et 36 autres sont en cours d'acquisition.

Enfin, sur les 45 équipes Housing First actives en Belgique, il y a une dizaine de programmes qui prennent en charge des familles avec enfants. Actuellement, nous savons que 43 familles, totalisant 67 enfants (mineurs), ont été prises en charge dans le cadre d'un dispositif Housing First. Le modèle Housing First se prête bien à l'adaptation de certains groupes particulièrement vulnérables tels que les femmes (le public le plus souvent avec enfants) ou les jeunes. Le SPP Intégration sociale est donc particulièrement attentif à soutenir et développer des dispositifs Housing First prenant en compte ces vulnérabilités spécifiques du sans-abrisme.

Action (cfr. page 69 du Plan d'Action National) : Dans le cadre de l'Accueil hivernal, une capacité 100 places a pu être prévue (au lieu de 190), dont 60% sont pour des enfants. Un suivi est assuré pour les enfants résidents.

Budget : marché public de 4.050.000 EUR pour 3 ans (2021-2024). Cette année, 1.350.000 euros ont été octroyés pour la période du 1/11/2023 au 31/03/2024.

Action (cfr. page 70 du Plan d'Action National) : Le projet Xtra MENA a été pérennisé grâce à une convention d'expertise avec Fedasil. L'équipe Xtra MENA est présente dans plusieurs lieux où ce groupe cible est présent. Entre janvier et juillet 2023, plus de 200 jeunes ont déjà été vus dans le cadre du projet Xtra MENA. Plus de la moitié d'entre eux ont été guidés vers un trajet d'information et de soutien, en fonction de leurs besoins. Environ 28% des jeunes rencontrés sont entrés dans le système, soit suite à un signalement, soit en introduisant une demande de protection internationale (il est possible que d'autres jeunes l'aient fait de manière individuelle, sans en informer l'équipe Xtra MENA). L'équipe XTRA MENA fournit également une formation et un soutien aux acteurs en contact avec le groupe cible.

Action (non mentionnée dans le Plan d'Action National) : Le centre bas-seuil (Inloophuis) à Bruxelles pour des MENA avec un profil de rue a pour objectif de fournir un abri dans une maison ouverte pour des MENA qui ne demandent pas l'asile et qui ont des problèmes d'addiction. A ce stade, il y a un accord de principe sur ce projet.

3.2. Flandre

Veiller à ce que les enfants dans le besoin aient effectivement et gratuitement accès à une éducation et à des soins de qualité pour la petite enfance, à des activités éducatives et scolaires, ainsi qu'à un repas sain chaque jour d'école.

En réponse aux obstacles identifiés dans les crèches pour les nourrissons et les jeunes enfants en Flandre, et compte tenu de l'importance de ces crèches pour le développement des enfants, un budget supplémentaire de 270 millions a été récemment alloué pour mieux subventionner et améliorer la qualité des initiatives existantes en matière de garde d'enfants et pour créer 5 000 places supplémentaires dans les crèches. De nombreuses mesures ont été prises entre 2019 et 2024 pour augmenter le nombre de places dans les crèches et renforcer la viabilité financière des places existantes. Toutes les places T2B ont été converties en places T2A, 9000 places T1 ont été converties en places T2 (=subvention pour le taux de revenu), de nouvelles places avec taux de revenu (T2) ont été créées, la réutilisation des subventions T2 est devenue possible après la fermeture, et 350 gardiennes d'enfants recevront le statut de travailleur. Le nombre de places d'accueil agréées est passé de 92 632 à 93 892 depuis 2014 (+1,3 %). La part des places liées aux revenus est passée de 72,7 % à 77,3 % (+4,6 %).

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux familles vulnérables, plusieurs mesures supplémentaires ont été prises depuis 2019. On dénombre 18 centres KOALA en Flandre et dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Il s'agit de partenariats entre des organisateurs de crèches avec plus de subventions, Huis van het Kind, des offres de groupe pour les parents et les enfants et des acteurs locaux tels que la maison sociale, Ligo, les associations de lutte contre la pauvreté, l'enseignement ... En outre, des subventions sont accordées aux guichets locaux de crèche chargés de mettre en œuvre les politiques locales en matière de garde d'enfants. Des subventions supplémentaires seront accordées pour les prises en charge flexibles et urgentes en 2024.

Les recherches et les chiffres montrent que l'iniquité dans l'utilisation des services de crèche demeure une réalité. La crise du coronavirus n'a fait que creuser ce fossé. Un groupe de non-utilisateurs subsiste, qui aimeraient recourir à l'accueil, mais qui se heurtent à des obstacles tels que le prix, la disponibilité et la flexibilité. En 2022, 78,8 % des parents « belges et non défavorisés » ont recours à la garde d'enfants, contre 35 % des parents « non belges et défavorisés ».

Le ministre compétent du gouvernement flamand a commandé une vaste concertation des parties prenantes (le Toekomstwerf) afin d'élaborer des propositions pour le développement durable des structures d'accueil flamandes à l'avenir, en tant que structures de base de qualité, accessibles et vivables, pour et à proximité de chaque enfant et de chaque famille. Des propositions qui seront présentées au ministre concerné, mais qui pourront surtout servir d'inspiration au nouveau gouvernement flamand qui entrera en fonction après les élections de juin 2024.

En 2019, le décret sur l'accueil et les activités extrascolaires des écoliers a été approuvé. L'ambition est de réaliser une offre intégrée d'accueil et d'activités extrascolaires (BOA) pour tous les enfants et toutes les familles, en collaboration avec tous les acteurs locaux (enseignement, aide sociale, culture, jeunesse et sports...) qui travaillent ensemble le mieux possible. Le gouvernement local prend les choses en main et définit les politiques extrascolaires locales avec les différents partenaires. Actuellement, une période de transition est en cours, et les gouvernements locaux sont déjà en train d'élaborer une vision et des politiques et de mettre en place un partenariat. À partir de 2026, toutes les subventions seront allouées au gouvernement local, qui aura dès lors le contrôle total du financement, de la politique locale et de la coopération locale. À partir de 2030, une subvention supplémentaire « accessibilité » est prévue, basée sur la prise en charge des enfants vulnérables et des enfants ayant des besoins spécifiques en matière de soins.

Des liens ont été établis entre les loisirs et les enfants et les jeunes des services de l'aide à la jeunesse dans le cadre de l'appel « Over Dremfels » qui s'est déroulé de juin 2022 à juillet 2023. Le lien entre les loisirs et les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité a également été exploré avec les enfants et les jeunes par le biais d'une méthodologie de participation politique, le « cercle de participation », au cours de l'Année européenne de la jeunesse. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la préparation des « États généraux des loisirs et de la pauvreté » qui se tiendront en avril 2024.

Douze pionniers ont reçu une subvention de projet pour réaliser un nouveau modèle de pratique dans lequel il y a une « ligne directe » entre l'accueil des enfants, l'accueil préscolaire et l'accueil extrascolaire des jeunes enfants. Ce faisant, l'intention est d'organiser une continuité pédagogique, professionnelle et structurelle entre ces trois services de base de la petite enfance. D'ici à la fin de 2024, ces projets seront achevés et les recommandations pour la politique future seront examinées.

Dans le domaine de l'enseignement, nous avons surtout investi sur la maîtrise des coûts dans les écoles. Nous constatons une demande (croissante) de la part des écoles qui souhaitent mettre en œuvre ou renforcer une politique de prise en compte des coûts et de la pauvreté à l'école et qui sont à la recherche d'expertise et de conseils pour mener à bien leur mission. Par conséquent, des investissements ont été réalisés pour fournir un soutien et des conseils à ces écoles.

Une mesure qui n'est pas encore incluse dans le plan d'action concerne l'appel à projet pour les réseaux d'alliance locaux, pour lequel un budget de 7 millions d'euros a été alloué. Grâce à ces fonds, 45 projets répartis dans la Région flamande et bilingue de Bruxelles-Capitale sont financés pour construire ou renforcer des réseaux d'organisations, d'acteurs et de citoyens qui interviennent dans et autour des écoles dans le domaine de la lutte contre la pauvreté infantile, mais qui ne se retrouvent pas encore suffisamment pour unir leurs forces autour d'enfants concrets et de leurs

familles, en vue d'offrir et de saisir un maximum d'opportunités de développement pour ces enfants dans le besoin.

Nous laissons la fourniture des repas à l'autonomie des établissements scolaires. Pour autant, le gouvernement flamand soutient les établissements qui souhaitent offrir ce service. Nous encourageons donc des politiques de santé plus globales dans les écoles, dont la politique nutritionnelle fait partie (Schools for Health, Schoolmelk, Oog voor Lekkers, des projets tels que Snack and Chill qui encouragent les collations saines et durables dans les écoles). Les écoles sont informées et sensibilisées à l'importance d'une alimentation saine, équilibrée et durable, des outils sont mis à leur disposition et des cadres décrets permettent aux écoles de mettre en place des actions avec leur gouvernement local et/ou d'autres partenaires en fonction de leurs propres besoins et de ceux du public avec lequel elles travaillent. Des initiatives ont également été prises par les gouvernements locaux pour garantir l'accessibilité de l'offre alimentaire dans les écoles pour les enfants et les jeunes. Les ministres de l'Éducation, des Affaires intérieures et de la Lutte contre la pauvreté ont également demandé à l'ASBL Rikolto de développer un webinaire et un guide d'inspiration sur l'alimentation saine et abordable dans les écoles.

Deux chantiers ont été créés dans le prolongement de la stratégie alimentaire flamande. L'implication dans le domaine de l'éducation comprend un chantier alimentaire visant à encourager des régimes alimentaires sains, durables et abordables dans divers lieux de restauration et un chantier alimentaire visant à garantir l'accès des enfants et des jeunes à des aliments sains, durables et en quantité suffisante.

Garantir aux enfants dans le besoin un accès effectif et gratuit à des soins de santé de qualité

En Flandre, il existe déjà une offre étendue et structurelle de soutien familial de qualité dans ce domaine, quel que soit le statut socio-économique des familles où les enfants grandissent. Le **soutien préventif aux familles** vise à promouvoir le bien-être des futurs parents et des familles ayant des enfants et des jeunes en leur apportant un soutien en matière de bien-être et de santé afin que chaque enfant et chaque jeune bénéficie d'un maximum d'avantages en matière de santé et de bien-être. Au minimum, le soutien préventif aux familles permet d'atteindre cet objectif en :

- 1° soutenant de manière appropriée les futurs parents, les familles, leurs enfants et jeunes en matière de santé, de développement et d'éducation de leurs enfants et jeunes en pleine croissance ;
- 2° favorisant et soutenant les réseaux sociaux et informels autour des familles et de leurs enfants et jeunes ;
- 3° détectant de manière précoce, en suivant et/ou en réorientant les risques, les problèmes de santé, de développement, d'éducation et d'enseignement chez les enfants ;
- 4° prévenant les maladies infectieuses chez les enfants, notamment par l'administration de vaccins ;
- 5° œuvrant au renforcement des futurs parents vulnérables et des familles avec enfants et jeunes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile ;
- 6° contribuant à la création d'un environnement favorable à la famille dans l'ensemble de la société au moyen de la sensibilisation et de la promotion de mesures de soutien aux futurs parents et aux familles avec enfants et jeunes. »

Tout au long de leur scolarité, les enfants et leurs parents peuvent se rendre gratuitement dans les centres d'encadrement des élèves (CLB), où l'on s'intéresse aux performances d'apprentissage et au développement mental des enfants et des adolescents.

Mis à part les efforts consentis par les écoles dans le cadre de l'encadrement des élèves, les CLB ont pour mission explicite de contribuer au bien-être des élèves afin qu'ils puissent développer leurs connaissances et leurs compétences dans les meilleures conditions. Ils utilisent aussi des outils très explicites pour sonder le bien-être des élèves, voir par exemple <https://www.vwvj.be/nl/wat-gezond-leven-check-het-even>

Le CLB n'entreprend pas de thérapie ou d'encadrement spécialisé. Lorsque les besoins dépassent ce que l'école et le CLB peuvent gérer eux-mêmes, les CLB peuvent se référer à des partenaires dans les domaines de l'aide sociale, de la santé ou du travail à partir de leur fonction pivot. La fonction pivot est définie comme la coordination par le CLB entre le centre, l'école et les partenaires externes au sein de l'aide et des services lorsqu'une aide plus spécialisée est nécessaire et que son offre est épuisée ou inappropriée. Il incombe au CLB de continuer à suivre les progrès de l'élève après le renvoi. Le CLB traduit les informations obtenues auprès du travailleur social en informations exploitables pour l'école.

Pour les élèves ayant des besoins spécifiques en matière d'éducation, un CLB fournit des conseils orientés vers l'action sur les mesures de soutien dans le domaine de l'éducation. Le processus suit des procédures systématiques, en collaboration avec l'école, les parents et les élèves, en mettant l'accent sur les caractéristiques positives et sur l'interaction et l'influence mutuelle de l'individu et de l'environnement.

Sur la base des signaux de l'ampleur grandissante du problème de mal-être mental chez les jeunes, cette mesure est systématiquement renforcée en Flandre. Le plan d'action a déjà annoncé que les OverKophuizen seront développées et renforcées, parallèlement à l'engagement déjà existant en matière de soins de santé pour les jeunes. Une OverKophuis est un lieu pour les jeunes (à partir de 12 ans) proposant des activités de loisirs et de soutien accessibles dans un environnement de confiance et de sécurité. Les jeunes y trouvent une écoute et un soutien en matière de bien-être sans être catalogués. Une OverKophuis est pilotée par un réseau OverKop. Ce réseau est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement local, l'animation jeunesse, l'aide à la jeunesse (Eén Gezin, Eén Plan), l'aide sociale (CAW/JAC), l'éducation, la santé mentale et le bénévolat. En 2023, un cadre d'accord a été élaboré concernant les investissements supplémentaires et la combinaison des actions fédérales et flamandes en matière de soins psychologiques pour les enfants et les jeunes en première ligne (notamment le déploiement de soins psychologiques dans les OverKophuizen). Par ailleurs, en 2024, nous allons instaurer une politique visant à étendre une OverKophuis dans chaque zone de première ligne.

Les mondes numériques et les médias sociaux comportent de nombreux défis et risques. Commandée par le ministre de la Jeunesse, la plateforme SAFEHAVEN a été lancée. Développée en collaboration avec des jeunes, elle met l'accent sur le consentement et apprend aux jeunes (en tant que spectateurs) à gérer de manière appropriée l'identité de genre et à réagir aux comportements transgressifs. De même, l'impact des médias sociaux sur l'image de soi et la perception du corps des enfants et des jeunes est considérable. Cet impact est corrélé à l'augmentation du nombre de demandes d'aide en cas de crise, l'augmentation étant la plus forte chez les filles âgées de 12 à 18 ans. Dans ce contexte, le ministre de la Jeunesse a accordé une subvention facultative à « Eetexpert » pour le développement du contenu et de la forme d'une offre innovante pour les jeunes et leur environnement social (parents, enseignants et confidents, tels que les animateurs de jeunesse, et les influenceurs), ainsi que pour les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité.

Dans le contexte des 1 000 premiers jours, le suivi de la grossesse devrait englober un suivi de la santé et du bien-être, en s'attardant sur les vulnérabilités spécifiques. Born in Belgium Professionals

est un outil numérique qui permet d'identifier ces vulnérabilités psychosociales chez la femme enceinte et sa famille. Des trajets de soins sur mesure peuvent être proposés grâce à cet outil. De cette manière, les informations psychosociales sont mises à la disposition du réseau de soins professionnels, conformément à la législation sur la protection de la vie privée et au RGPD. Cet outil est une initiative fédérale déployée en Flandre depuis 2022. En collaboration avec des partenaires locaux, l'agence Opgroeien soutient le déploiement du dépistage universel au moyen de l'outil Born in Belgium dans les hôpitaux.

La recherche montre que 12 % des enfants vivent au moins quatre expériences négatives. L'accumulation d'événements dramatiques peut occasionner de graves perturbations du système de stress chez l'enfant. Sans prévention ni aide extérieure opportune, les relations de confiance deviennent alors une source potentielle d'anxiété, de stress et d'insécurité, et le bon développement des enfants s'en trouve compromis. Les traumatismes liés au développement ont une incidence sur la qualité de vie et la santé, même à un âge avancé, et peuvent se transmettre de génération en génération. Au sein de l'Agence Opgroeien, nous suivons activement le projet Overhoop de la Fondation Roi Baudouin, dont le but est de soutenir les zones de première ligne pour sensibiliser, prévenir et traiter les expériences négatives dans l'enfance et les traumatismes potentiels liés au développement qui peuvent en résulter.

Afin d'aborder de manière appropriée l'impact du Covid (ou de ses mesures) sur les enfants et les jeunes, le ministre de la Jeunesse a commandé, d'une part, une enquête pour identifier l'impact de ces mesures et, d'autre part, une étude pour établir un lien entre le Covid, le bien-être et l'espace public.

Pour répondre à la demande accrue d'aide après le Covid, le ministre de l'Éducation a prévu des fonds supplémentaires pour les CLB (14 millions d'euros de fonds de relance supplémentaires jusqu'au 30 juin 2022). Un investissement a également été réalisé dans CLBch@t (122 000 euros) et un budget supplémentaire a été alloué à la construction d'une plateforme numérique (500 000 euros). À partir de l'année scolaire 2023-2024, un budget de fonctionnement structurel supplémentaire de 7 562 000 euros est prévu pour mettre l'accent sur le fonctionnement psychologique et social des élèves et l'abandon scolaire prématuré, et un budget de fonctionnement structurel supplémentaire de 1 000 000 euros est prévu pour la numérisation des CLB. Ces fonds peuvent également être utilisés pour le recrutement de personnel. Il y a donc une marge de manœuvre supplémentaire pour poursuivre les projets mis en place avec les fonds de relance et pour continuer à mettre l'accent sur le bien-être mental. Les écoles ont notamment été soutenues par la mise à disposition d'un outil supplémentaire leur permettant de suivre et d'ajuster le bien-être scolaire de leurs élèves (475 200 euros).

De nombreux CLB ont également rejoint la convention INAMI « Soins psychologiques de première ligne via les réseaux de santé mentale et les partenariats locaux multidisciplinaires », une initiative du ministre Vandenbroucke. Ils peuvent ainsi organiser des séances de soutien à l'école - en collaboration avec le réseau de santé mentale de leur région - afin de travailler sur la résilience globale des enfants et des jeunes. Ces séances en classe sont gratuites. L'offre peut être faite sur indication du CLB ou à la demande de l'école.

En cas de problèmes de harcèlement, les jeunes, les parents, les enseignants, etc. peuvent se rendre sur la plateforme allesoverpesten.be, subventionnée par le ministre de la Jeunesse.

Pour les familles confrontées à des problématiques complexes, des projets pilotes ont été mis en place en Flandre pour travailler avec des coachs familiaux locaux. Ces coachs familiaux prodiguent des conseils et un soutien plus complets à ces familles très vulnérables. Sur la base de la recherche

scientifique achevée fin 2023, le gouvernement flamand élaborera et diffusera un cadre aux gouvernements locaux et aux autres parties prenantes concernées.

Garantir aux enfants dans le besoin un accès effectif à une alimentation suffisante et saine

Outre les initiatives dans le contexte scolaire (voir ci-dessus), nous polarisons notre attention sur la disponibilité d'aliments sains pour les enfants et les jeunes dans le cadre de la stratégie alimentaire flamande. Ainsi, l'objectif de développement durable n° 1 (des régimes alimentaires sains et durables en tant que mission commune), mais surtout l'objectif de développement durable n° 3 (lutte contre les inégalités alimentaires) abordent cette question. Plusieurs actions à effet de levier (accords) ont été annoncées lors du lancement de la stratégie alimentaire. Parmi elles, l'accord 6, a pour thème « Garantir l'accès des enfants et des jeunes à une alimentation suffisante, saine et durable ». Pour l'instant, aucun grand groupe de parties prenantes ne s'est réuni autour de cette question, et il n'y a pas d'élément déclencheur, mais l'intention est de mettre en place des actions à cet effet. Dans la boîte, une initiative de l'ASBL Enchanté, a été l'un des changeurs alimentaires sélectionnés lors d'un appel en 2021. Ils ont ainsi reçu une subvention de démarrage. Il y a quelques semaines, un arrêté ministériel a également été approuvé : les ministres de l'Agriculture, de l'Aide sociale et de la Lutte contre la pauvreté ont accordé une subvention de 245 000 euros à Dans la boîte. Ainsi, nous soutenons indirectement l'accès des enfants et des jeunes à une alimentation saine et suffisante.

Sous le titre « aide d'urgence contestée », les 12 plateformes de distribution sociale, couvrant la quasi-totalité de la Région flamande, font l'objet d'une surveillance étroite.

Veiller à ce que les enfants dans le besoin aient effectivement accès à un logement adéquat

Depuis plusieurs années, nous effectuons des recensements locaux des sans-abris selon la typologie ETHOS-light. Ils génèrent généralement une dynamique constructive autour de cette problématique parmi les gouvernements locaux et les acteurs locaux concernés. En 2023, sur la base des résultats des recensements locaux, une extrapolation a été réalisée pour l'ensemble de la Flandre. Il en ressort qu'un tiers des 20 000 sans-abris estimés en Région flamande sont des mineurs. Outre la mise en œuvre des actions du plan d'action visant à prévenir et à combattre le sans-abrisme (2020-2024), la Flandre développe actuellement un programme « Housing First for Youth » destiné aux jeunes qui risquent de se retrouver dans une situation de sans-abrisme sur une longue durée.

Pour aider les familles à faire face aux coûts élevés de l'énergie, plusieurs mesures d'aide existantes ont modifié les conditions d'octroi, passant des statuts aux revenus, en tenant compte du nombre d'enfants à charge. Cela s'applique aux subventions à la rénovation et aux prêts à la rénovation accordés dans le cadre de l'aide publique. Des analyses énergétiques gratuites, une réduction sur les appareils ménagers économes en énergie et de multiples formes de conseils en matière de rénovation seront réalisées en 2024.

Le secteur du logement social en Flandre a été réorganisé ces dernières années en vue d'un fonctionnement plus efficace et d'une amélioration des services. Les sociétés de logement social et les bureaux de location sociale ont été fusionnés pour former la société de logement. Il y a 41 sociétés de logement en activité, chacune ayant une zone d'opération exclusive. Dans le cadre de cette réorganisation, un nouveau modèle unifié d'attribution des logements sociaux a été adopté. En plus de fournir un cadre global, le nouveau modèle d'attribution offre l'espace nécessaire à une personnalisation locale adaptée aux besoins et aux exigences des familles et des célibataires vulnérables. Par ailleurs, la société de logement peut accélérer l'attribution des logements sociaux spécifiquement aux jeunes qui vivent ou vivront de manière indépendante.

Afin de relâcher la pression sur l'ensemble du marché du logement, la Flandre souhaite augmenter l'offre de logements sociaux et de logements locatifs privés abordables. Les promoteurs privés et les sociétés de logement seront financièrement incités, par le biais d'une subvention, à réaliser des projets résidentiels composés de logements sociaux et de logements locatifs classiques. Les logements locatifs classiques sont des logements construits par un promoteur privé ou une société de logement et loués ensuite à un groupe cible défini de familles et de célibataires à la recherche d'un logement.

Afin d'encourager les communes à construire des logements d'urgence sur leur territoire, nous lançons un appel à projets annuel en Flandre auquel les gouvernements locaux peuvent souscrire. En principe, le gouvernement flamand prendra 50 % des coûts à sa charge. Au total, il y a eu quatre appels à projets de cette manière depuis 2020, représentant ensemble 36,3 millions d'euros de subventions flamandes pour 187 projets, ce qui a permis de bâtir 586 logements d'urgence. Nous voulons ainsi créer une offre de logements d'urgence à l'échelle de la région afin de répondre rapidement aux situations d'urgence, en particulier lorsque des enfants sont concernés. Un cinquième appel a été lancé en octobre 2023, pour un montant de 11 millions d'euros. Les gouvernements locaux peuvent souscrire à cet appel jusqu'à la fin du mois d'avril 2024. Il s'agira de logements pour les sans-abri, en plus des logements d'urgence.

3.3. Wallonie

Accueil de l'enfance – crèches :

Une nouvelle législation entrera en vigueur le 1er juin 2024. Le décret la régissant a été adopté par le Parlement en sa séance plénière du 16 novembre 2023.

Cette législation permettra de soutenir, d'une part les milieux d'accueils dits de type 1 (Crèches subventionnées de niveau 2 par l'O.N.E., services d'accueil spécialisés de la petite enfance et maisons d'accueil possédant un agrément spécifique à l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans) via une programmation quinquennale et d'autre part, les autres milieux d'accueil de la petite enfance dits de type 2 (Crèches non subventionnées, accueillants,...) pour l'achat de matériel spécifique à l'activité, la réalisation de petits travaux d'aménagement et de sécurisation ou encore de rénovation énergétique.

Parallèlement à la révision de la législation, un accord de coopération entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie Bruxelles a été adopté pour permettre la création de nouvelles places en crèches. L'appel à projets Plan Equilibre 2021-2026 qui en découle permettra d'ouvrir plus de 3.000 places en Wallonie à l'horizon 2026, dont plus de la moitié seront situées sur des communes qui connaissent cumulativement un faible taux d'emploi des femmes, un taux élevé de ménage de type monoparentale, un faible revenu par habitant et un taux de couverture faible (sous les 33% de places subventionnées).

Alimentation – repas sains dans les écoles

Le 19 novembre 2020, le Gouvernement approuvait l'octroi d'une subvention de 420.450 € au Collectif Développement Cantines Durables, afin d'implémenter un projet pilote en vue de distribuer des collations équilibrées, durables et gratuites dans des écoles à encadrement pédagogique différencié. Malgré la situation sanitaire, ce projet a permis la distribution de 320.000 potages-

collations à 5.000 élèves au cours des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022. Le même collectif a été retenu par le Gouvernement wallon le 15 septembre 2022, dans le cadre de l'appel à projets pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024. L'enveloppe annuelle de 1.000.000 € dédiée à chacune des deux années scolaires dans le cadre de la mesure 3.4 du Plan wallon de sortie de la pauvreté doit permettre de servir entre 1.200.000 et 1.600.000 potages-collations gratuits dans des écoles fondamentales à encadrement pédagogique différencié. Cette initiative couvre les cinq provinces wallonnes, avec la couverture géographique la plus large de celles-ci, ainsi que tous les réseaux d'enseignement (communal – libre – FWB).

Alimentation – repas sains en dehors des écoles

L'aide alimentaire a été renforcée, sous la forme d'appels à projets destinés, entre autres, aux épiceries sociales et aux restaurants sociaux pour un montant total de 17.245.564 €. Ces appels à projet bénéficient notamment aux enfants.

Plus précisément, en 2022, deux appels à projets relatifs à l'aide alimentaire ont été lancés à la suite, d'une part, de la guerre en Ukraine et de ses conséquences sur la croissance des besoins et, d'autre part, de l'augmentation des prix de l'énergie. Chacun de ces deux appels étaient assortis d'une enveloppe de 2.000.000 €. Puisque la demande ne cesse de croître et que les dons diminuent, un nouvel appel à projets a été lancé en 2023, grâce à une enveloppe de 8 millions d'euros qui a été dégagée par le Gouvernement wallon.

La Wallonie agréé et subventionne également les projets d'épiceries sociales et de restaurants sociaux et veille à ce que les différents services, institutions ou opérateurs, tant agréés que subventionnés, exécutent leurs missions de service public en faveur des bénéficiaires dans le respect des dispositions légales. A ce jour, 66 opérateurs issus des secteurs privés et publics sont agréés et bénéficient d'une subvention réglementée annuelle forfaitaire.

Enfin, certains pouvoirs locaux ont également pu bénéficier d'un subventionnement complémentaire en vue de renforcer le soutien à l'aide alimentaire au travers de la mise en œuvre de leur plan de cohésion sociale.

Santé - soins de santé de qualité :

Les Associations de Santé Intégrée (ASI) ont été renforcées par l'intégration de nouveaux prestataires de soins. Pour le premier volet, une enveloppe de 1.600.000 € a été prévue pour permettre à 53 associations de santé intégrée (ASI) l'engagement d'un assistant social, à concurrence d'un mi-temps. Au terme de la première année, l'analyse des rapports d'activités montre dans l'ensemble que cet assistant social a pu notamment identifier et agir sur des freins marquants à l'accès aux droits sociaux des bénéficiaires en ASI. Au total, toutes ASI confondues, il y a eu 16.913 contacts avec les patients.

Santé – soins à destination des enfants en situation de handicap

Le projet « jeune avant tout » est un projet expérimental testé sur base d'une convention pluriannuelle depuis août 2019. Cette convention a été prolongée d'une seconde période de 3 ans, jusqu'en août 2024. Neuf services répartis sur l'ensemble de la Wallonie participent à ce dispositif financé par l'AVIQ. Un comité d'accompagnement regroupe des représentants des différents secteurs de la santé mentale, du handicap et de l'aide à la jeunesse. Les parties prenantes suivent le développement de l'action, qui fera l'objet d'une évaluation globale à la fin de cette législature. D'ici là, la volonté est d'accentuer ces collaborations transversales pour assurer un développement optimal des jeunes en général. En effet, il convient que les accords de collaboration signés avec

l'ONE, la santé et l'aide à la jeunesse puissent privilégier notamment des actions futures axées sur la prévention des phénomènes générateurs des troubles du comportement.

Santé – promotion de la santé

Pour ce qui est de l'accessibilité des services aux publics précarisés, depuis 2022 la Wallonie s'est dotée d'une programmation en promotion de la santé en ce compris la prévention. 74 opérateurs ont reçu un agrément pour 5 ans et rédigent leur plan d'actions coordonnées en s'inscrivant dans un ou plusieurs axes de la programmation.

L'axe 1, par exemple, a pour objectif général d'assurer une alimentation saine et la pratique de l'exercice physique. Un autre exemple vient des maisons médicales qui développent des activités auprès de leur patientèle pour favoriser l'alimentation saine et durable.

L'étude des programmes d'actions coordonnés des opérateurs et notamment des actions vers les enfants sera analysée par le Comité de pilotage du Plan et des recommandations me seront transmises.

Pour ce qui concerne une meilleure prise en compte et compréhension des réalités de vies précaires par les professionnels, des GT sont en train d'être organisés avec les opérateurs de terrain afin de réfléchir à une offre de formation à destination des professionnels.

Logement – accès au logement :

Un Plan Habitat Permanent réactualisé 2022-2025 relatif aux résidents des terrains de camping et de caravaning (aide au relogement en donnant la priorité aux familles, recherche de solutions durables) est en cours auprès de 25 communes wallonnes.

Par ailleurs, la Wallonie a mis en place dès 2023 une allocation de 125 euros par mois pour les ménages en attente d'un logement d'utilité publique. Ce montant est majoré de 20 euros par enfant à charge. Cette aide ne peut toutefois excéder 185€/mois. Ce sont déjà près de 3000 dossiers qui sont ou ont été traités et la moitié de ces dossiers concernaient des familles avec enfants.

Logement – sans-abrisme :

La Wallonie s'est dotée d'un Observatoire Wallon du Sans-Abrisme (OWSA) qui est pleinement opérationnel depuis le début de cette année 2023. Un appel à projets « Expériences pilotes Territoires Zéro Sans-Abrisme » d'un montant de 34.150.000€ permettra à différents opérateurs de développer une offre de logements pour ces publics cibles. Un accompagnement pour les publics particulièrement fragilisés (femmes, familles, jeunes, etc.) est prévu lors de la mise en place des projets.

Le dispositif Housing first a également été renforcé et a pu être déployé dans des zones à caractère rural et semi-rural. En 2023, 2.557.895,85€ ont été alloués au travers de ce dispositif et une aide complémentaire de 2.000.000 d'euros via un appel à projet a permis de soutenir l'acquisition de biens immobiliers.

Toujours dans le cadre de ce dispositif Housing first et afin de permettre la captation de logements, 500.000€ ont été dégagés afin de financer l'engagement d'un capteur logement au sein de 9 relais sociaux et 4 associations de promotion du logement.

Réforme du plan de cohésion sociale :

L'avant-projet de décret relatif au plan de cohésion sociale prévoit notamment un recentrage des actions sur un public vulnérable, c'est-à-dire que les pouvoirs locaux peuvent réorienter une partie de leurs actions vers des publics très éloignés de l'accès aux droits fondamentaux et/ou dont la satisfaction des besoins primaires n'est plus rencontrée, à savoir les familles monoparentales, les enfants et les demandeurs d'emploi. Certains pouvoirs locaux opéraient déjà de cette façon mais désormais il est prévu d'inscrire explicitement cette possibilité dans les textes. Quatre axes ont été priorités lors de cette réforme et deux de ces axes sont ceux développés dans la garantie enfance : l'axe logement et l'axe de la santé et l'alimentation.

Public cible les familles monoparentales :

Un nouveau site spécifique dédié aux familles monoparentales vient d'être mis en ligne par la Direction de l'action sociale afin d'aider spécifiquement les familles monoparentales qui sont souvent financièrement et socialement fragilisées.

Dans le cadre de son plan de relance, la Wallonie a débloqué un budget de 1.500.000 € pour développer un dispositif d'aide et de soutien à l'accompagnement des familles monoparentales (points relais familles). Ce dispositif a permis d'engager 19 travailleurs-euses sociaux-ales « points-relais familles monoparentales » implantés au sein de différents Centre de service social, mutuellistes et associatifs. En parallèle, un centre d'appui qui accompagne les travailleurs-euses point-relais dans l'exercice de leurs missions a été créé. Le « Relais Familles Mono » encourage le développement de partenariats et favorise la mise en réseau de professionnels et d'initiatives. Il s'agit d'impulser des actions adaptées aux besoins et aux réalités des habitant-e-s, en particulier dans le cadre de la réduction des inégalités sociales des familles en situation de monoparentalité. Son territoire d'action est l'ensemble de la région wallonne.

Politique de lutte contre la pauvreté infantile :

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, au travers de la mise en œuvre du plan de sortie de la pauvreté, poursuivent leurs travaux autour du projet prospectif dédié aux politiques de lutte contre la pauvreté infantile.

Un atelier de scénarisation s'est tenu en novembre 2023 à l'AViQ en vue d'analyser les transformations possibles du contexte socio-économique wallon pour développer les différents scénarios d'action publique en matière de lutte contre la pauvreté des enfants. Cette étude sera finalisée pour juin 2024.

Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant :

Le plan d'actions relatif aux droits de l'enfant porte sur les années 2020 à 2024. Plus de 54 mesures sont inscrites dans ce plan. Ce plan vise à fédérer les ministres wallons afin de rendre les droits de l'enfant effectifs en Wallonie. De plus, certains des projets ont nécessité une approche transversale et une concertation avec d'autres niveaux de pouvoir. Il faut par ailleurs souligner qu'une dizaine de projets ont fait appel à la participation des enfants et un projet spécifique a constitué en une participation des enfants dans le cadre de l'évaluation du plan d'actions en lui-même. Les enfants ont pu émettre des recommandations aux représentants politiques. Ces recommandations serviront notamment à concevoir le prochain plan d'actions wallon pour les années 2025 à 2029. Tout comme pour le présent plan, le prochain plan veillera à cibler prioritairement les enfants les plus vulnérables et à assurer un accès à une information et à des services de qualité tant pour les enfants que leur famille.

3.4. Bruxelles : Commission communautaire flamande (COCON)

Accueil et éducation

○ Améliorer l'accessibilité des structures d'accueil pour les enfants

L'accord avec le Lokaal Loket Kinderopvang (2021-2025) s'engage à fournir un soutien accessible aux parents dans leur recherche de garde d'enfants, en mettant l'accent sur les familles vulnérables. Il s'agit notamment de développer un système d'enregistrement central pour les demandes de garde d'enfants et de répondre aux questions des parents concernant les crèches néerlandophones à Bruxelles (voir l'annexe pour les chiffres 2021-2022). En outre, le Lokaal Loket Kinderopvang organise de nombreuses activités éducatives pour les professionnels de l'enfance (organisation de partenariats régionaux, formation sur la fonction sociale de l'accueil des enfants, pistes de réflexion sur la politique de l'accueil des enfants, développement de brochures sur l'accès financier, piste sur la pauvreté dans l'accueil des enfants, renouvellement de l'outil du CPAS pour l'octroi de réductions tarifaires, formation technique sur le travail avec le système d'enregistrement central, etc.)

Opérationnalisation Lokaal Loket	2021	2022
# crèches affiliées	127	126
# demandes de garde d'enfants	5441 (dont 33,4 % issues d'une famille vulnérable)	5733 (dont 27,5 % issues d'une famille vulnérable)
# nombre d'appels téléphoniques répondant à des questions sur la garde d'enfants par mois	183	183
# permanences physiques pour répondre aux questions sur la garde d'enfants	29	27

○ Augmenter la capacité d'accueil des bébés et des enfants en bas âge avec un taux de revenu

- Escalier 2 places VGC attribué depuis 2021 : 322
- Places d'accueil urgentes (DOP) attribuées par la VGC depuis 2021 : 4

○ Renforcer la qualité pédagogique grâce à Opgroeien in Brussel

Opgroeien in Brussel a organisé des séances de formation (en collaboration avec des partenaires) et un soutien sur mesure pour les professionnels de la garde d'enfants et du soutien préventif aux familles. En 2022, le thème annuel était « le jeu », en 2023 « le multilinguisme », et en 2024 le thème sera « la diversité ».

○ Opération Centre d'enseignement Bruxelles (OCB) autour de thèmes des grandes villes (dont la pauvreté) + coopération avec l'ASBL Krijt.

Grâce à la formation « train-thé-trainer » dispensée par l'ASBL Krijt à 12 membres du personnel de soutien à l'éducation, l'OCB sera en mesure d'offrir à un plus grand nombre d'écoles un cours sur la politique des coûts (année scolaire 2022-2023 : 10 écoles ; année scolaire 2023-2024 : 15 écoles). À cela s'ajoutent les parcours de lutte contre la pauvreté et les formations ouvertes à toutes les écoles. Sans oublier la thématique de la pauvreté, qui est aussi abordée dans l'offre interscolaire de formations ayant une orientation différente (par exemple, des formations sur l'implication des parents, la diversité, les moments de transition, etc.)

- La politique de subvention de la VGC pour les écoles se concentre sur la réduction des obstacles financiers à la participation aux offres éducatives et ludiques : subvention pour les frais de scolarité des familles vulnérables
- Le tableau ci-dessous montre le budget et le nombre d'écoles touchées par an par la « subvention pour les frais de scolarité ».

Année	Budget dépensé	Nombre d'écoles
2020-2021	750 000 EUROS	124
2022-2023	680 000 EUROS	147
2023-2024	725 000 EUROS	158

- Tarif social Plaines de jeu de la VGC pour les élèves vulnérables
En moyenne, 30 % du nombre total d'enfants inscrits dans les plaines de jeu de la VGC utilisent le taux d'opportunité.
- OPPORTUNITÉ Centraal Meldpunt Schooluitval Brussel (point de signalisation central du décrochage scolaire Bruxelles) : accompagnement individuel et collectif sur mesure
Le tableau ci-dessous indique le nombre d'élèves de l'enseignement primaire et secondaire ayant participé à un parcours individuel ou collectif autour du décrochage scolaire par année scolaire.

Année scolaire	Élèves dans le parcours			
	Enseignement primaire		Enseignement secondaire	
	Individuel	Collectif	Individuel	Collectif
2020-2021	28	736	274	1477
2021-2022	45	564	299	2656
2022-2023	52	1674	349	1637

- Initiatives liées au choix des études et aux liens avec le marché du travail
La VGC informe les parents, les enseignants et les élèves sur l'offre éducative dans l'enseignement primaire et secondaire par le biais :
 - du [guide annuel de l'école](#)
 - du site web onderwijsinbrussel.be/fr
 - de l'[outil de recherche d'écoles](#)
 - L'OCB soutient les écoles lors des « transitions », les moments de transition dans les parcours scolaires qui ont un impact majeur sur le développement des élèves.
 - Démarrage en septembre 2023 de « Génération BXL ».
 - Génération BXL regroupe l'ensemble de l'offre pour les écoles néerlandophones de Bruxelles autour des 7 compétences de carrière.
 - L'offre s'adresse aux élèves des 5e et 6e années de l'enseignement primaire jusqu'au 3e degré de l'enseignement secondaire inclus.
 - Plus précisément, il y a [un site web](#), une [base de données](#) d'offres et [une application web](#) SELFIX pour les élèves.
 - Tracé Brussel organise le projet « [Jump naar Werk](#) » avec des subventions de la VGC et d'autres organismes. Jump naar werk entend faciliter la transition entre l'enseignement et le marché du travail. Pour ce faire, le projet organise des ateliers dans les écoles secondaires bruxelloises néerlandophones, propose un accompagnement individuel dans la recherche d'un job d'étudiant, forme les enseignants,... Des visites d'entreprises sont

également organisées chez les principaux employeurs de Bruxelles et de ses environs (par exemple, l'aéroport). Il y a aussi la « journée de fin d'études », un événement d'une demi-journée destiné aux élèves, au cours duquel ils pourront participer à divers ateliers et écouter des orateurs inspirants sur le sujet. L'offre complète est indiquée sur le site web.

- Tracé Brussel organise également le Leerwinkel à Bruxelles. Il s'agit d'un bureau d'information auquel toute personne âgée de plus de 15 ans peut s'adresser pour poser des questions sur « l'apprentissage » ou « l'orientation de l'apprentissage ».
- Taalkot
Le tableau ci-dessous indique le nombre de jeunes qui ont participé à l'offre de groupe « Taalkot » de l'ASBL Abrusco pour apprendre le néerlandais dans un lieu d'apprentissage innovant en dehors de l'école.

Année scolaire	Nombre de jeunes participants
2020-2021	36
2021-2022	32
2022-2023	35

- 5 jardins d'essais time-in
Le tableau ci-dessous indique le nombre d'élèves touchés par année scolaire dans les 5 écoles secondaires professionnelles où une offre de rattrapage et de prévention a été mise en place.

Écoles	Année scolaire	
	2021-2022	2022-2023
Anneessens Funck	8	14
Don Bosco	17	66
Emanuel Hiel et Victor Horta	Ensemble de la population scolaire	Ensemble de la population scolaire
Institut Saint Guidon	10	42
Zavelenberg	Ensemble de la population scolaire	Ensemble de la population scolaire

- Accompagnement des étudiants de l'éducation de deuxième chance CVO Bruxelles (il s'agit souvent de jeunes qui ont abandonné l'enseignement régulier de manière précoce
Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 549 étudiants au total ont bénéficié d'un accompagnement supplémentaire pour une ou plusieurs problématiques (telles que la peur de l'échec, la motivation, la confiance en soi, etc.)
Les chiffres 2022-2023 doivent encore être traités.
Pour l'année scolaire 2023-2024, CVO Bruxelles peut employer un accompagnant des étudiants VTE supplémentaire grâce à une subvention supplémentaire de la VGC.
- Équipe de soutien Kasterlinden
Le centre Leersteuncentrum Kasterlinden accompagne environ 1 400 élèves par an avec environ 140 employés.
Le soutien entend avoir des effets durables sur le développement des élèves et des enseignants. Par conséquent, outre les élèves, les enseignants et les équipes scolaires bénéficient également

d'un soutien. Les parents sont également impliqués dans le processus. Grâce au personnel de soutien à l'apprentissage, les élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques peuvent continuer à suivre des cours dans des écoles ordinaires.

○ Expansion de la capacité du type 3 BuBaO Kasterlinden

À Bruxelles, il y a relativement peu de places dans l'enseignement primaire de type 3, alors que le terrain identifie de nombreux besoins. La VGC propose actuellement 19 places. Une autre classe viendra s'ajouter l'année prochaine pour passer à 26 élèves. Le 1^{er} septembre 2025, la VGC ouvrira une nouvelle école spécifiquement adaptée à ce groupe cible. L'offre d'accompagnement pour soutenir correctement ce groupe cible se trouve également dans le même bâtiment : 10 places en internat, des possibilités d'accueil de jour en remplacement de l'école, des salles de thérapie et de conseil pendant et en dehors des heures de cours, etc. L'objectif est d'améliorer considérablement la position future dans la société des élèves présentant de graves problèmes comportementaux et émotionnels.

○ Mise en place d'un service d'accueil en remplacement de l'école pour les enfants et les jeunes ayant des besoins spécifiques en matière de soins.

Le centre multifonctionnel (CFM) de Kasterlinden a démarré le 1^{er} septembre 2023. Pour les élèves qui n'apprennent pas ou qui ont des difficultés à apprendre, le CFM de Kasterlinden propose un service d'accueil en remplacement de l'école qui se focalise sur la régulation des émotions chez les élèves. Cette offre accessible a démarré à petite échelle pour atteindre 30 places pour les élèves des écoles néerlandophones de Bruxelles d'ici le 1^{er} septembre 2025.

○ Talen-t-boost

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'enfants inscrits à des activités de stimulation linguistique pour les enfants de 6 à 12 ans chaque été.

Période	Nombre d'enfants inscrits
Été 2021	112
Été 2022	111
Été 2023	123

○ De Poolster

Le tableau ci-dessous présente les usagers des soins de santé du centre de rééducation ambulatoire De Poolster en 2022 par catégorie.

Catégorie	Nombre d'usagers des soins de santé
Groupe 10 (déficience auditive acquise)	2
Groupe 11 (CI)	10
Groupe 2 (déficience intellectuelle)	22
Groupe 4 (déficience intellectuelle)	25
Groupe 5 (handicap mental)	2
Groupe 8 (jeunes malentendants)	44
TOTAL	105

- Fonctionnement inclusif des plaines de jeux de la VGC

Le tableau ci-dessous montre combien d'enfants ayant des besoins de soins ont participé au fonctionnement inclusif des plaines de jeux de la VGC chaque année.

Année	Nombre d'enfants ayant des besoins de soins
2021	95
2022	122
2023	114

Si la capacité d'accueil du fonctionnement choisi permet de répondre aux besoins de soins, les enfants peuvent s'amuser sur la plaine de jeux de leur choix. Parfois, l'administration - d'un commun accord avec l'équipe d'animation, l'OCB et les parents - doit déplacer les enfants vers d'autres lieux de travail.

- Encourager l'intégration dans les services de garde d'enfants

Accompagnement des familles avec des enfants ayant des besoins de soins spécifiques (présumés) pour la période juillet 2022-juin 2023 :

	Crèche	IBO	École	Total
Familles avec des enfants ayant des besoins de soins spécifiques	39	1	2	42
Familles avec enfants qui soupçonnent des besoins de soins spécifiques	15	6	/	21

- Distribution d'ordinateurs portables et d'abonnements Internet gratuits pour les élèves vulnérables par le biais des écoles

Lors du premier confinement en 2020, l'ASBL STARTPROjecten, soutenue par la VGC, a installé des connexions internet chez 73 élèves de 13 écoles secondaires néerlandophones de Bruxelles qui n'avaient pas d'accès à internet à la maison. En 2021, la VGC a accordé une nouvelle subvention à l'ASBL STARTPROjecten pour prolonger d'un an les abonnements internet de ces 73 élèves. Par la suite, la subvention n'a pas été renouvelée, le retour à l'enseignement en présentiel à plein temps ayant eu lieu en 2022. L'ASBL STARTPROjecten continue d'offrir gratuitement des ordinateurs portables aux écoles qui le souhaitent et continue de fournir une assistance informatique aux écoles à un tarif réduit.

Les enseignants peuvent contacter directement un Infopoint pour les élèves dont les ressources financières sont limitées. L'infopoint met gratuitement à la disposition des élèves des ordinateurs portables qu'ils peuvent utiliser à la maison. L'infopoint fait partie de la politique d'e-inclusion à Bruxelles et a pour objectif d'offrir un soutien à tous les partenaires des Digibanks, aux écoles et aux organisations ainsi qu'à tous les Bruxellois qui sont exclus de l'histoire numérique.

- Subventions pour couvrir les coûts des activités

Voir l'action : « La politique de subvention de la VGC pour les écoles se concentre sur la réduction des obstacles financiers à la participation à l'offre éducative et ludique ». Cette subvention peut également être utilisée par les écoles pour intervenir dans les coûts des excursions et des activités.

- Brede scholen
Les brede scholen ont été réformées en profondeur ces dernières années, selon un modèle unifié. Ainsi, en 2024, tous les élèves de l'enseignement primaire néerlandophone et des 1^e et 2^e degrés de l'enseignement secondaire néerlandophone à Bruxelles devraient être scolarisés dans une brede school. Cela signifie qu'il y aura au total 40 à 45 brede scholen, dirigées par les communes, grâce à l'aide en matière de contenu et financière de la VGC.

Soins de santé

- Développement Huis van het Kind
Le 1^{er} juillet 2023, un nouveau règlement de subvention Huis van het Kind Brussel a été mis en œuvre, fournissant un financement pour les points d'ancrage et les lieux physiques Huis van het Kind. Les bureaux de consultation, où les jeunes enfants sont suivis médicalement et vaccinés, en font intrinsèquement partie.

	2023	2024
Points d'ancrage (=bureau de consultation à vocation large)	11	7
Huizen van het Kind (= accueil, jeux et rencontres, soutien aux parents, bureau de consultation)	8	10

- Renforcement de l'offre d'aide aux enfants et aux jeunes
- D'une part, des efforts sont réalisés pour pérenniser la politique complémentaire de la VGC, parallèlement à la politique flamande (par exemple, subventionnement du CAW, vertrouwenscentrum kindermishandeling (centre confidentiel pour les enfants maltraités), D'Broej, etc.)
D'autre part, les initiatives novatrices axées sur la santé mentale des jeunes sont encouragées (par exemple, la coopération entre la pédopsychiatrie et l'éducation).
- Rapprocher les soins
D'une part, on s'efforce de rendre la politique complémentaire de la VGC plus durable, parallèlement à la politique flamande (par exemple, subventionnement du CAW, le BraP-DOP, etc.).
D'autre part, les initiatives novatrices axées sur la santé mentale des jeunes sont encouragées (par exemple, la coopération entre la pédopsychiatrie et l'éducation, projet intégré d'accueil large « Questions de bien-être à l'école » dans les écoles primaires de 3 communes pilotes).
- Centres d'accompagnement des élèves

Nombre d'élèves touchés en 2022 par le CLB Bruxelles : 9536
- Rendre les soins de santé plus accessibles aux groupes vulnérables
Plusieurs organisations sont financées par la VGC pour rendre les soins de santé plus accessibles aux groupes vulnérables. Voici quelques exemples :
 - Renforcement temporaire de l'ASBL Foyer - information et sensibilisation des groupes cibles difficiles à atteindre : le projet « vaccination traduite » a fait appel à des personnes expérimentées pour sensibiliser les Bruxellois issus de l'immigration qui sont difficiles à atteindre par les canaux de communication traditionnels.

- Subvention de la Huis voor Gezondheid pour l'élaboration de fiches de santé : le système de santé expliqué simplement
 - Subvention pour renforcer Brusselwerking de Magenta, un projet pour et par les parents d'enfants et de jeunes ayant besoin de soins supplémentaires.
 - Renforcement des 8 associations bruxelloises au sein desquelles les personnes pauvres ont la parole
- Vaccination Covid VGC dans les écoles néerlandophones de Bruxelles
 Cette action s'est articulée autour de trois points :
 Premièrement : renforcement de la communication, de la sensibilisation et de la vaccination contre le coronavirus (en collaboration avec BruZEL, LOGO Brussel et les écoles).
- Vue d'ensemble pour les écoles secondaires et tous les liens vers le matériel de sensibilisation développé par la Cocom et BruZEL
 - Distribution de brochures et d'affiches, lettres pour les parents en 3 langues, document de consentement pour les jeunes -16
 - Séances d'information pour les écoles par BruZEL
 - Traductions de la lettre et du document de consentement pour les parents d'élèves OKAN
- Deuxièmement : Facilitation des points de vaccination dans les écoles (vaccination par BruZEL) → 549 élèves vaccinés dans les écoles
- Troisièmement : Facilitation des accords de groupe entre les écoles et les centres de vaccination → 283 élèves vaccinés avec l'école dans un centre de vaccination.

Alimentation saine

- Les Bruxellois peuvent faire des choix sains grâce à des actions adaptées de promotion de la prévention et de la santé
 LOGO Brussel s'est concentré sur les actions et projets concrets suivants au cours de la période écoulée :
- Diffusion de matériel de campagne et de méthodes de prévention en matière d'alimentation saine
 - Conseils personnalisés en matière d'alimentation saine (par exemple, au Service de l'éducation de la VGC dans le cadre de l'appel de subventions « rénovation des réfectoires », aux directeurs d'école dans le cadre de la création d'un magasin de petit-déjeuner, etc.)
 - Organisation de cafés des parents, d'ateliers et de webinaires sur l'alimentation saine dans les écoles et les organisations de jeunesse, entre autres (par exemple, webinaire smaakmakers, ateliers « Ramadan sain »).
 - Parcours avec Avansa Citizenne pour renforcer les connaissances des équipes de cuisiniers bénévoles en matière d'alimentation saine et leur permettre de préparer des repas plus sains
 - Mise en œuvre du projet « halt2diabetes » à Peterbos
 - Prêt de matériel et de jeux sur l'alimentation saine
 - Diffusion de la recherche sur les boîtes à pain vides

Le projet Slimme Zet 2.0, qui encourage les organisations à accorder plus d'attention à l'alimentation saine et à l'exercice physique, ainsi qu'aux thèmes suivants

3.5. Fédération Wallonie-Bruxelles

Early Childhood Education and Care

Enjeux et défis:

A côté des avancées réalisées, il faut toutefois aussi souligner les difficultés rencontrées par le secteur de la petite enfance :

- Manque de places + manque de personnel d'accueil ; difficultés de recrutement et rotation du personnel (professionnels quittant le secteur pour aller vers l'enseignement où les salaires sont supérieurs, l'horaire moins flexible,...) → mise à mal des professionnel·le·s du secteur, lequel.le.s réclament avant tout des solutions à leur surcharge de travail. Un meilleur financement du secteur est également réclamé.
- Vis-à-vis de la création et du subventionnement de nouvelles places d'accueil, risque identifié quant à l'accroissement du coût des matières premières et les frais de construction et rénovation en raison de la crise financière. Ceci pourrait pousser certains porteurs de projets à renoncer à leur projet.

Ces difficultés ont des conséquences non seulement sur le nombre de places d'accueil, mais également sur le développement (ralenti) de certains projets (éveil culturel, optimisation des places, ...), les ressources disponibles étant limitées.

A cet égard, il apparaît essentiel, dans la mise en place des mesures, de tenir compte non seulement des données chiffrées, mais également de données plus qualitatives permettant de mieux comprendre les situations de terrain pour tenir compte de ces réalités.

L'échange autour de pratiques inspirantes ainsi que les résultats de recherches (cf. notamment la recherche sur le non-recours aux services d'accueil temps libre et aux milieux d'accueil de l'ONE) sont ainsi soulignés comme autant d'apports pour nourrir la réflexion et le travail autour de l'accessibilité.

Enfin, il est également souligné qu'un important travail doit être mené pour accompagner les changements opérés par les actions mises en place et les questions que ces changements soulèvent. De même, un travail sur les représentations est également nécessaire auprès de certains professionnels (moins sensibilisés ou habitués à travailler avec des publics plus fragilisés), et demande du temps, des rencontres et un accompagnement.

Education and school-based activities

Concernant l'enseignement, des avancées sont à souligner dans le cadre de la mise en place de plusieurs réformes issues du Pacte pour un enseignement d'excellence, et qui viennent rencontrer plusieurs objectifs de la Garantie européenne pour l'enfance. Il reste toutefois également nombre d'enjeux et de défis, qui sont également pointés. Les informations sont résumées dans ces pages, certains éléments supplémentaires comme les budgets sont renseignés dans l'annexe reprenant la présentation power-point au séminaire « Garantie_E_pour_l_Enfance_MFWB_AGE ».

Objectif 1.1 Recenser et éliminer les obstacles financiers et non financiers empêchant les enfants dans le besoin de fréquenter les structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance, d'aller à l'école et de participer à des activités périscolaires

Le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement, a limité le périmètre des frais pouvant être réclamés aux élèves de l'enseignement maternel et octroyé des moyens supplémentaires aux écoles en contrepartie. Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, toutes les années du niveau maternel sont couvertes par ces mesures. Elles ont été étendues à la 1^{ère} et 2^{ème} primaire depuis la rentrée 2023.

En termes d'enjeux pour le futur : *poursuivre le renforcement de la gratuité de manière progressive dans les autres années du tronc commun ; élaborer la réflexion pour les années de l'après tronc commun; approfondir l'analyse des coûts des fournitures et des activités, dans une perspective d'analyse des impacts sur la réduction des inégalités scolaires (accessibilité...).*

Objectif 1.3 Remotiver les enfants sur le point d'abandonner leur scolarité ou leur formation ou qui l'ont déjà abandonnée, notamment en fournissant des conseils personnalisés et en renforçant la coopération avec les familles

Pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, un plan global avec 3 axes – prévention-intervention-compensation – est en cours. La note d'orientation a été adoptée par le Gouvernement ; la rédaction du décret est en voie de finalisation ; le parcours d'adoption devrait être lancé dans le courant du premier semestre 2024. Il s'agit de mieux cerner le phénomène et ses causes, de prévenir le décrochage et de prévoir le retour à l'école des jeunes ayant décroché, avec une coordination des acteurs scolaires et des acteurs externes au système scolaire. Certaines dimensions du projet sont prévues pour aboutir en 2024, d'autres ont été reportées à la prochaine législature. *Ce projet complexe et multidimensionnel nécessite une attention soutenue, d'autant plus au vu de l'accroissement significatif de l'absentéisme injustifié en lien avec la crise sanitaire.*

Afin de développer une approche éducative de l'orientation positive, des Assises de l'orientation ont été organisées en 2021, une approche éducative de l'orientation est inscrite dans les apprentissages, et le portail officiel de l'orientation a été lancé en juin : <https://monorientation.be/>

Objectif 1.4 Offrir un soutien à l'apprentissage aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage afin de compenser leurs lacunes linguistiques, cognitives et scolaires

Le dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants et assimilés (DASPA), existant depuis 2012, vise une immersion progressive des élèves primo-arrivants dans la vie scolaire. Il prévoit des moyens d'encadrement supplémentaires pour les écoles accueillant ce public particulier. En 2019, ajout du dispositif « français langue d'apprentissage » (FLA), meilleure prise en compte de la situation des élèves non alphabétisés. Les modalités de déploiement des deux dispositifs continuent à faire l'objet d'analyses sur la base de leur monitoring et pour identifier les ajustements nécessaires. Le rapport de monitoring (annuel) des DASPA est disponible (2021-22, 2022-23).

Objectif 1.6 Mettre en place des mesures destinées à promouvoir l'éducation inclusive et à éviter les classes séparées dans les établissements d'éducation et d'accueil de la petite enfance

Le Décret de 2017 garantit le droit à des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Afin de renforcer les collaborations entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé, 48 pôles territoriaux ont été créés, permettant de mutualiser la gestion des moyens et de bénéficier d'une coordination des aménagements raisonnables et de l'Intégration Permanente Totale. Avec la mise en place d'équipes pluridisciplinaires, ces pôles visent à soutenir les enfants à besoins spécifiques afin de favoriser leur scolarité dans l'enseignement ordinaire. Le rapport de monitoring sera disponible en 2024.

Il existe par ailleurs 26 classes et implantations à visées inclusives (enseignement spécialisé de types 2 et 3).

Objectif 1.13 Mettre en place un cadre de coopération pour promouvoir l'éducation inclusive, offrir des structures d'accueil postsecondaires et des possibilités de participation à des activités sportives, récréatives et culturelles

La mise en place du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) a pour objectif un égal accès à la culture et à l'art, en lien avec la réalisation des droits culturels de chaque enfant. Ce parcours est

intégré dans les apprentissages du tronc commun (avec au minimum 2 activités par an) ; seront donc touchés à terme l'ensemble des élèves de la 1^{ère} maternelle à la fin des secondaires (plus de 900.000 élèves). Pour soutenir la mise en place : des plateformes territoriales pour renforcer le dialogue entre écoles et opérateurs culturels et artistiques ; 10 groupements d'opérateurs culturels pour renforcer l'offre culturelle ; 40 référents culturels pour soutenir les écoles dans la mise en œuvre du PECA ; des délégués PECA et des personnes-relais au sein même des écoles ; des moyens budgétaires pour soutenir plus de projets artistiques et culturels. Un nouveau portail : www.peca.be

3.6. Communauté germanophone

Data

Il n'existe pas de données synthétiques ni de statistiques explicites sur la pauvreté des enfants en Communauté germanophone de Belgique. Néanmoins, il existe des données sur les groupes identifiés comme des groupes cibles prioritaires de la Garantie européenne pour l'enfance, qui peuvent être utilisés pour obtenir des éclaircissements sur la pauvreté des enfants dans la Communauté germanophone :

Les enfants sans domiciles fixes ou confrontés à de graves problèmes de logement :

En octobre 2022 a eu lieu pour la première fois, en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin et une équipe de recherche, un comptage des sans-abris et des personnes confrontées à de graves difficultés de logement. Les enfants faisaient partie de ce comptage. L'objectif était d'obtenir des données fiables sur le phénomène. L'équipe de recherche a rédigé un rapport sur le comptage avec des données et des statistiques fiables. L'objectif est de répéter ce comptage à intervalles réguliers (tous les 2 ou 3 ans) afin de mettre en œuvre des politiques basées sur des faits objectifs.

En annexe : *Zählung von Obdach- und Wohnungslosigkeit – lokaler Bericht Deutschsprachige Gemeinschaft*

Enfants qui bénéficient de soins alternatifs

Le service de protection de la jeunesse recueille des données sur le nombre d'enfants placés dans des institutions et des familles d'accueil. Ces données pourraient également être différenciées en fonction de l'âge des enfants, de l'instance de placement (service de protection de la jeunesse ou tribunal de la jeunesse) et de la durée du placement.

Des rapports d'activités ont été publiés pour 2018, 2019 et 2020. Il est prévu d'en préparer un pour 2023.

En annexe : Rapport d'activités 2020 (*Tätigkeitsbericht 2020*)

Enfants handicapés

Les données sont disponibles sur le portail statistique de la Communauté germanophone

Lien : [Ostbelgien in Zahlen - Deutschsprachige Gemeinschaft](#)

[En annexe : Rapport annuel 2022 \(Dienststelle der Deutschsprachigen Gemeinschaft für selbstbestimmtes Leben\)](#)

Enfants vivant dans une situation familiale précaire :

Le “Moniteur de pauvreté” est une base de données constamment mise à jour. Il mesure la situation de la pauvreté dans la Communauté germanophone sur base d’indicateurs sélectionnés. Cependant, la pauvreté est difficile à mesurer, en raison des nombreuses façons dont la pauvreté se manifeste (perception subjective du sentiment de pauvreté). Il n’est donc pas possible de fonder l’analyse sur un seul indicateur, comme le revenu par exemple.

Le rapport contient les indicateurs suivants : Bénéficiaires du revenu d’intégration sociale ou équivalent, prêts sociaux, prêts aux particuliers, règlements collectifs de dettes, revenu net médian, taux de chômage, bénéficiaires de l’aide alimentaire de la Croix-Rouge, augmentation des remboursements de l’assurance maladie, mineurs dans un ménage sans revenu d’activité, garantie de revenu pour les personnes âgées, aide au soutien des personnes âgées.

Lien: [Ostbelgien Statistik - Armutsmoitor der Deutschsprachigen Gemeinschaft](#)

Enfants issus de l’immigration (y compris les enfants réfugiés)

Il n’y a pas de collecte de donnée spécifique pour la Communauté germanophone.

Annexe n°2

Conclusions séminaires thématiques

Organisation des séminaires thématiques

En mars 2023, une réunion en ligne a été organisée avec les différents points de contact ou « SPOC » en préparation de la Présidence belge en 2024.

Il est important de noter que le Plan d'action national énumère principalement des actions existantes, car il a été élaboré au milieu de la législature. On s'est donc parfois penché sur les mesures existantes ou prévues.

Les séminaires thématiques permettent dès lors de faire le point sur la situation et d'identifier les lacunes et les bonnes pratiques, dans le cadre donné de la Garantie européenne pour l'enfance.

Les ordres du jour des séminaires étaient toujours établis de façon similaire :

1. Présentation de ce qu'implique la Garantie européenne pour l'enfance et la préparation générale de la présidence belge
2. Expliquer la raison de la présence des participants
3. Les SPOC des différentes entités fédérées expliquent quels points d'action figurent dans la partie du plan d'action en lien avec les compétences de l'entité qu'il représente et indiquent l'état actuel de la situation.
4. Dans le cadre d'une table ronde, les participants sont invités à faire part brièvement de leur domaine d'expertise concernant la Garantie européenne pour l'enfance.
5. À l'aide de questions de réflexion, une discussion s'engage pour aller au-delà d'un simple état d'avancement. Par exemple :
 - Selon votre expérience : qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?
 - Quelles sont les recommandations que vous souhaiteriez ajouter au Plan d'action existant ?
 - Quels sont les défis à relever dans le cadre du prochain programme stratégique ?
 - ...

Des conclusions ont été établies après chaque séminaire, ce qui a permis par la suite de mieux résumer les principaux points du séminaire. Elles sont énumérées et résumées ci-dessous.

Les participants ont demandé à plusieurs reprises s'il était possible d'aller plus loin et de formuler des recommandations, de manière à ce que nous puissions, par exemple, les inclure dans un mémorandum pour la prochaine législature.

Un séminaire de clôture aura donc lieu le 18 décembre, au cours duquel les conclusions des séminaires thématiques seront présentées, ainsi qu'un rapport d'Anne Van Lancker sur la mise en œuvre de la

Garantie européenne pour l'enfance. Les participants auront alors l'occasion de poursuivre leur réflexion et de formuler leurs propres recommandations. Il est important de noter ici qu'il ne s'agit pas d'une évaluation de la politique actuelle, mais plutôt d'une réflexion sur ce qui peut être amélioré à l'avenir.

Conclusions des séminaires thématiques

Nutrition :

- Que faire pour prévenir la **stigmatisation** et accroître l'accessibilité ? Il ne suffit pas de plaider en faveur de repas « pour tous les enfants » → trouver une manière pour que certains groupes ne passent pas à travers les mailles du filet.
- La faim n'est certainement pas un problème qui touche uniquement les enfants en situation de pauvreté : pensez, par exemple, à des parents très instruits qui ne prennent pas le temps de préparer des sandwiches.
- **La participation des parents** à l'école est essentielle.
- Nécessité d'un engagement en faveur des **services de proximité** et pas seulement d'une alimentation saine dans les écoles : cela permettra de toucher un public plus large et peut-être des parents moins impliqués dans l'école.
- Il ne suffit pas de fournir des repas sains, il faudrait également mettre en place des initiatives permettant aux parents d'**apprendre à cuisiner sainement** : l'**éducation** à l'alimentation saine est extrêmement importante.
- **L'appropriation dans les écoles** est importante : la solution unique ne fonctionne pas (p. ex. les besoins des écoles urbaines ne sont pas les mêmes que ceux des écoles rurales) → les écoles doivent pouvoir définir leurs propres priorités et s'assurer que tout le monde est impliqué dans le processus. Ce faisant, elles ne devraient pas non plus être confrontées à des charges administratives supplémentaires.
- Réflexion préventive sur l'accès aux fruits et légumes pour les femmes enceintes.
- La gratuité n'est pas synonyme de garantie de succès.
- Miser davantage sur les **personnes-relais** et les institutionnaliser.
- Dans ce domaine, la **durabilité** est extrêmement importante : les personnes en situation de pauvreté sont souvent les premières victimes du changement climatique.
- Les épiceries sociales qui accordent de l'attention à l'accompagnement constituent une bonne pratique.
- Le défi reste de savoir comment atteindre le plus grand nombre possible d'enfants en situation de pauvreté, alors que les taux de pauvreté continuent d'augmenter.
- La participation est importante à chaque étape du processus : augmenter le taux d'adhésion et parvenir à un changement de comportement.
- Il suffit souvent que quelque chose soit proposé à l'école, sans qu'il doive nécessairement s'agir d'un repas chaud.
- Certaines initiatives peuvent-elles être rendues **plus accessibles** ? (certaines initiatives sont empêchées par des règles strictes en matière de sécurité alimentaire)
- ...

Logement :

- Il existe encore d'autres projets remarquables qui ne figurent pas dans le plan d'action (p. ex. « Housing First for Youth », accueil d'hiver, « Mind the Gap », « Upstream », etc.).

- Une bonne pratique est celle du « family finding » : miser sur la recherche des liens de sang et donc de membres de la famille, pour relier l'enfant à sa famille.
- Enfants de **familles monoparentales** : risque de pauvreté plus élevé (et qui va encore s'aggraver) → l'accent doit donc être mis sur les besoins des familles monoparentales.
- Le **logement social** est une garantie de logement importante pour les enfants : le problème de fond est la pénurie de logements sociaux → plus de logements sociaux comme solution possible.
- Le marché privé peut aussi avoir un potentiel social ; il est proposé de considérer les propriétaires privés comme des partenaires.
- La détection précoce des groupes vulnérables fait parfois défaut.
- **L'aspect intergénérationnel** de la pauvreté est incontournable : il est donc important d'anticiper les problèmes d'une génération à l'autre ; l'approche fondée sur les traumatismes constitue une option.
- **L'accent n'est pas suffisamment mis sur la prévention** (voir, par exemple, le lien étroit avec la violence intrafamiliale) et sur la perspective de l'enfant.
- **« Housing First », comme une vision** faisant partie intégrante de la politique plutôt que comme une initiative isolée.
- Le problème est la nécessité d'une offre diversifiée de logements abordables.
- Adapter la réglementation du point de vue des droits de l'enfant.
- Il convient d'établir le lien avec les soins et la santé mentale dans le cadre de ce thème.
- **La perception négative** associée au locataire social entraîne l'imposition de conditions plus strictes
- **L'impact du changement climatique** ne doit pas être oublié.
- Éviter les expulsions grâce à l'accompagnement préventif au logement.
- Défis liés aux enfants/familles dans **l'accueil de nuit** : pas de place pour les enfants.
- L'abolition du statut de cohabitant est une solution possible.
- ...

Soins de santé :

- Il est important de rendre les **soins plus accessibles** aux groupes vulnérables : par le biais, par exemple, d'associations, de fiches de sensibilisation... → il est important de travailler sur l'« éducation à la santé ».
- Il ne faut pas sous-estimer le lien entre la pauvreté et la santé.
- Bien qu'il existe déjà des services de base gratuits, une extension à des **traitements préventifs** plus vastes pourrait certainement être utile.
- Le **conventionnement des médecins généralistes** devrait être communiqué de manière plus transparente aux citoyens.
- Les enfants en séjour irrégulier devraient faire l'objet d'une attention particulière → il est question ici d'un véritable manque de prise en charge.
- **Les personnes-relais et les personnes de confiance** jouent un rôle essentiel : nous devrions les engager plus largement et surtout, les intégrer.
- Les personnes qui se trouvent en situation de vulnérabilité et qui commencent à partager des informations sur les offres en matière de soins doivent être encouragées.
- Le soutien à la **communication** est crucial, surtout lorsqu'il s'agit de santé mentale.
- L'accessibilité financière aux soins médicaux n'est pas mauvaise, mais elle pourrait être améliorée.

- Les médecins généralistes sont généralement facilement accessibles, mais il est question d'une sous-utilisation, en particulier des **soins spécialisés**, avec des effets négatifs sur la santé: il faudrait y remédier.
- En ce qui concerne la santé mentale, il faut s'efforcer d'éliminer non seulement les barrières sociales et psychologiques, mais aussi les **listes d'attente**.
- **L'aspect multidimensionnel** est important, le lien avec les autres thématiques de la Garantie pour l'enfance peut être facilement établi (p. ex. la santé et la garde d'enfants).
- Les services de première ligne devraient être pluridisciplinaires.
- Il y a un besoin de **soins plus intégrés**.
- Dans le contexte de la **santé mentale**, il est important d'examiner les enfants qui se trouvent au carrefour de différents secteurs (pensez à la santé, au handicap, à l'aide à la jeunesse et à la justice, par exemple) → une approche multidimensionnelle est donc cruciale.
- Travailler avec d'autres niveaux politiques et d'autres départements constitue un énorme défi : il faut parfois frapper à de nombreuses portes, en particulier lorsqu'il s'agit de besoins de soins dans des situations complexes.
- La réalisation de projets isolés n'est pas viable : nous devons éviter une **plus grande fragmentation** et adapter/renforcer les structures existantes.
- La médecine de la jeunesse doit être revalorisée.
- **La prévention et la participation** sont importantes.
- Il serait utile de prévoir des invitations gratuites et systématiques à certains âges charnières.
- Le prix n'est pas le seul élément qui détermine l'accessibilité des soins, pensez aussi aux listes d'attente, par exemple.
- Le fait d'être présent là où l'enfant réside est essentiel au regard de l'offre des services de première ligne.
- La détection précoce est cruciale, par exemple, par le biais d'enquêtes systématiques.
- Les **1 000 premiers jours** sont cruciaux : la meilleure option ici est de miser sur la recherche (p. ex. au moyen d'un outil permettant d'entamer des entretiens avec les familles).
- Il y a un **manque d'indicateurs et de recherches** qui définissent précisément les besoins et qui peuvent mesurer les évolutions → utilité du diagnostic zéro. Certainement pour une prochaine législature, il serait intéressant de disposer d'un plan assorti d'indicateurs spécifiques et d'un suivi.
- Une attention particulière devrait également être accordée aux enfants issus de l'immigration et aux enfants en détention.
- L'amélioration de la santé des enfants passe donc aussi par l'amélioration de l'environnement dans lequel ils grandissent.
- Le **rôle préventif des écoles** ne doit pas être sous-estimé.
- **Aborder l'éducation sexuelle** sous l'angle de la santé afin de pouvoir en parler lorsque l'on sait que c'est un sujet évité à la maison.
- L'isolement est un facteur de risque pour les familles en situation de vulnérabilité : cela montre une fois de plus l'utilité d'une personne-relais pour élaborer un réseau social.
- Il est également important d'**impliquer les parents** dans les discussions sur la santé mentale (voir l'exemple de la Finlande).
- L'utilisation d'une enquête systématique peut permettre d'avoir des entretiens plus ciblés et d'agir de manière plus préventive.
- ...

- **L'accueil d'enfants est un levier crucial** dans la lutte contre la pauvreté.
- Le renforcement de l'accès pour le public vulnérable est crucial : l'accessibilité aux services de d'accueil d'enfants doit être améliorée.
- Il convient également d'accroître **la participation des enfants en âge préscolaire**: on pourrait, par exemple, améliorer la communication ou la contribution à la conception de l'offre.
- Les connaissances relatives à la pauvreté infantile devraient être renforcées : par exemple, par le biais du **monitoring et de la collecte des données** (examiner p. ex. le nombre d'heures pendant lesquelles un enfant fréquente un milieu d'accueil).
- L'engagement d'experts du vécu comme solution.
- Le fait que **l'information sur les interventions financières** (p. ex. le sport en l'occurrence) n'atteint souvent pas le groupe-cible et est uniquement utilisée par ceux qui la connaissent déjà, mais n'ont pas vraiment besoin de cette intervention doit être corrigé.
- Il est important que l'accueil devienne également **plus qualitatif**, plutôt que de se concentrer uniquement sur la création de nouvelles places.
- On observe également de **fortes différences géographiques** dans la disponibilité de l'accueil : une meilleure répartition territoriale, adaptée aux besoins, s'impose.
- Les non-utilisateurs se heurtent non seulement à des obstacles financiers, mais aussi à des problèmes de disponibilité, de flexibilité... → s'efforcer d'éliminer ces obstacles.
- **Des places liées au revenu** devraient être développées.
- **Une stratégie multidimensionnelle** comme solution.
- Éducation : introduire des repas gratuits/abordables et sains et éliminer les obstacles financiers.
- Réfléchir à des manières d'optimiser le bien être dans l'enseignement
- L'importance d'une **approche de proximité**.
- On pourrait travailler sur l'écart entre la culture et la culture scolaire.
- Défi : grande autonomie des autorités scolaires en matière de politique de frais.
- Les écoles devraient faire preuve d'une plus grande transparence **en matière de frais**.
- Les bonnes initiatives, comme l'ASBL Krijt, devraient être mieux financées.
- Intégrer les **personnes-relais de manière structurelle**.
- Aborder la question de la **fracture numérique** entre les écoles → dans ce contexte, les services physiques et de proximité revêtent toujours une grande importance.
- Les bonnes initiatives locales doivent être encouragées et rendues plus structurelles.
- L'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'éducation constitue un point de travail potentiel.
- Nous ne devons pas perdre de vue le groupe cible des enfants sans papiers.
- L'accueil doit être disponible et compréhensible, et offrir un **éventail de services diversifiés**.
- Élargir davantage l'utilité des « pass loisirs ».
- L'accueil n'est pas uniquement une question de disponibilité, mais aussi de maintien des enfants dans cette structure.
- L'accueil devrait être plus représentatif de la société.
- Il est également intéressant d'aller au-delà de la simple distinction « familles pauvres » et « autres familles », et d'examiner les caractéristiques communes des familles.
- On travaille souvent sur le seuil économique, mais il ne faut pas non plus oublier les **seuils sociaux**.
- Renforcer la fonction de guichet.
- Ce thème confère également une grande importance aux **parents/familles** : comment assurer la discussion dans le cadre d'une relation de confiance ? Comment élargir les connaissances par le biais de formations ?

- Le lien avec d'autres thèmes est ici aussi crucial : par exemple, le travail, la mobilité, le logement...
- ...

Conclusions générales

- Importance de la participation des parents (à l'école, aux services de proximité...).
- Importance de la participation en général.
- Miser sur les services de proximité, l'approche de proximité.
- Intégrer les personnes-relais et les personnes de confiance de façon structurelle.
- La durabilité est importante, compte tenu de l'impact du changement climatique.
- Relever le défi d'atteindre le plus grand nombre possible d'enfants en situation de pauvreté.
- Rendre les initiatives plus accessibles.
- Il ne faut pas oublier l'aspect intergénérationnel de la pauvreté.
- Il est essentiel de mettre l'accent sur la prévention.
- Le défi de rendre les services plus accessibles (rôle de la sensibilisation, des personnes-relais...).
- L'aspect multidimensionnel est important : tous les thèmes de la Garantie pour l'enfance sont interconnectés.
- Nécessité d'indicateurs et de recherches pour assurer le suivi et renforcer les connaissances relatives à la pauvreté infantile.
- Ne pas se concentrer uniquement sur le seuil financier/économique, mais aussi sur les seuils sociaux.